

## COMMUNE DE LA BRUYERE

### ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale  
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui

aura lieu le 26/10/2017 à la Maison communale à

Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le 18/10/2017.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R. CAPPE

#### EN SEANCE PUBLIQUE:

1. Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2017 : Approbation
2. Patrimoine communal : Construction de la nouvelle Administration communale : Cahier spécial des charges : Modifications : Approbation
3. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ; Fixation du taux pour l'exercice 2018 : Décision
4. Taxe additionnelle au précompte immobilier : Fixation du taux pour l'exercice 2018 : Décision
5. Tableau prévisionnel du coût-vérité en matière de déchets issus de l'activité des ménages : Exercice 2018 : Approbation
6. Budget de la zone de secours NAGE : Exercice 2017 : Approbation
  - a) Modification budgétaire n°2 : Service ordinaire
  - b) Modification budgétaire n° 2 : Service extraordinaire
  - c) Dotation communale définitive
7. Patrimoine communal : Cession de parts : Section de Meux : Décision
8. Budget de la Fabrique d'Eglise d'Emines : Exercice 2018 : Approbation

9. Budget de la Fabrique d'Eglise d'Emines : Modifications budgétaire n° 1 : Service ordinaire : Décision
10. Patrimoine communal : Aménagement de cours d'implantations scolaires : Section de Saint-Denis et Warisoulx : Achat de matériel : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
11. Patrimoine communal : Marquage au sol de cours de récréation d'implantations scolaires : Section de Rhisnes, Emines, Bovesse et Meux : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
12. Patrimoine communal : Bail emphytéotique : Section d'Emines : Projet d'acte : Approbation
13. Patrimoine communal : Bail emphytéotique : Section de Bovesse : Projet d'acte : Approbation
14. Journée de l'Arbre 2017 : Achats de plants : Décision
  - a) Descriptif
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
15. BEP : Adhésion à la centrale d'achat de services postaux : Décision
16. Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique ( PASH en abrégé ) de la Meuse Amont et de l'Oise : Projet de modification : Approbation
17. Accueil Temps Libre ( ATL en abrégé ) : Rapport d'activités 2016-2017 et plan d'actions 2017-2017 : Prise de connaissance
18. Patrimoine communal : Acquisition d'une autolaveuse pour une implantation scolaire : Section d'Emines : Décision
  - a) Descriptif
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
19. Service informatique : Achat de 2 serveurs : Décision
  - a) Descriptif
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
20. Service travaux : Acquisition de caniveaux en béton : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché

21. Ancrage communal 2014-2016 : Transformation d'un bâtiment : Section de Rhisnes : Partenariat avec le CPAS et le BEP : Convention : Approbation
22. Patrimoine communal : Location de chasse : Section de Meux : Cahier des charges : Approbation

#### A HUIS-CLOS :

23. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel ( 6 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
24. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel ( 5 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
25. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel ( 6 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
26. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel ( 5 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
27. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel ( 6 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
28. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel ( 5 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
29. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
30. Enseignement : Demande de congé pour prestations réduites dans le cadre d'une maladie professionnelle
31. Ratification de la désignation d'un agent PTP à 4/5 temps à l'école communale de Bovesse
32. Ratification de la désignation d'un agent PTP à 4/5 temps à l'école communale de Meux
33. Ratification de la désignation d'un maître d'éducation physique temporaire à temps partiel ( 2 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
34. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel ( 2 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
35. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
36. Ratification de la désignation d'un maître de néerlandais temporaire à temps partiel ( 18 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
37. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère

38. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
39. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
40. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel ( 4 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
41. Mise en disponibilité par défaut d'emploi partiel de charge à raison de 13 périodes ( mi-temps ) d'une institutrice maternelle définitive à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
42. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel ( 6 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
43. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel ( 4 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
44. Ratification de la mise en disponibilité pour convenance personnelle d'une institutrice maternelle définitive à temps plein
45. Ratification de la demande d'interruption de carrière à 1/5 temps dans le cadre d'un congé parental d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
46. Enseignement : Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel

## Commentaires

1. /

2. Comme indiqué lors de la réunion du Conseil du 28 septembre 2017, il s'est avéré nécessaire de préciser certaines notions techniques telles notamment des codes de mesurage et des types d'unités, dans le cahier spécial des charges relatif à la construction de la future Administration Communale.

Ce document totalement toiletté par le bureau d'études en charge, à côté du cabinet d'architecture, de l'assistance à maîtrise de l'ouvrage, est présenté pour accord sur son contenu.

3. Taux inchangé ; 2100 centimes

Le rapport de cette taxe s'établit à :

### Années Taux Recettes

2006 2100 998.361,50 €

2007 2100 1.035.740,26 €

2008 2100 1.093.714,94 €

2009 2100 1.146.154,00 €

2010 2100 1.177.418,80 €

2011 2100 1.233.576,54 €

2012 2100 1.249.108,65 €

2013 2100 1.366.102,73 €

2014 2100 1.307.186,30 €

2015 2100 1.423.942,29 €

2016 2100 1.420.746,36 €

2017 (budget) 2100 1.512.968,57 €

2018 (budget) 2100 1.553.828,22 €

4. Taux inchangé : 8 %

Le rapport de cette taxe s'établit ainsi

Années Taux Recettes

2006 8 % 2.309.807,03 €

2007 8 % 3.375.519,76 €

2008 8 % 2.464.025,26 €

2009 8 % 3.093.479,62 €

2010 8 % 3.429.733,33 €

2011 8 % 2.646.034,55 €

2012 8 % 2.949.246,60 €

2013 8 % 3.317.361,98 €

2014 8 % 3.380.787,49 €

2015 8 % 2.588.134,72 €

2016 8 % 4.566.055,18 €

2017 (budget) 8 % 3.778.356,30 €

2018 (budget) 8 % pas encore reçu

5. L'arrêté du Gouvernement Wallon du 5 mars 2008 exécute l'article 21 nouveau du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets.

Cet arrêté permet de rencontrer les objectifs essentiels dans cette matière, que sont la responsabilisation du citoyen dans son rôle de consommateur, l'application du principe du pollueur-payeur, l'assurance donnée au citoyen d'un service de qualité au juste prix ainsi que son information afin qu'il prenne la dimension du service rendu face au coût réclamé par la Commune.

Cette dernière est tenue d'appliquer un taux de couverture des coûts en conformité avec les limites minimales et maximales du décret de 1996.

Le tableau prévisionnel, pour La Bruyère, du coût-vérité a été dressé et constitue une annexe au futur budget communal 2018.

6. Les différentes composantes de la zone de secours NAGE ont marqué leur accord sur la clé de répartition des dotations communales, telle que fixée par le Conseil de pré-zone du 23 septembre 2014, et sur le principe que les dotations définitives seraient liées au calcul par les services du Gouverneur quant à la contribution définitive 2013 des communes protégées, année de référence pour déterminer les dotations à la zone.

Le Conseil de la zone de secours NAGE a adopté le 3 octobre 2017 les dotations communales à la lumière dudit calcul de sorte que la dotation définitive 2017 s'élève à 259.725,73 € (259.792,84 € en 2016, 259.725,73 € en 2015 et 270.972,17 en 2014).

7. Par transaction du 9 mars 1830 passée devant Notaire, il a été attribué à la commune de Meux une partie de la forêt de ce village, en toute propriété, pour tenir lieu de ses droits de propriété « du mol-bois, du mort-bois, du pâturage, de la glandée et de tous autres droits et usages » qu'elle possédait dans ladite forêt.

La philosophie poursuivie par cette convention consistait à permettre de la sorte à la Commune de faire bénéficier chacun des chefs de famille de sa population, de la jouissance d'une parcelle délimitée dans ce territoire nouvellement acquis.

Depuis ces temps immémoriaux, ces lopins de terre dénommés « parts communales » ont donc été successivement concédés, par convention, en location d'abord aux chefs de familles meutois, ensuite au fil du temps aux différents agriculteurs meutois et enfin actuellement, aux descendants ou familiaux de ceux-ci.

Aujourd'hui, un fermier de Meux qui exploitait 5 Ha de parts communales, cède son activité à son neveu et sollicite dès lors que sa jouissance sur lesdites parcelles soit transférée au profit de ce dernier.

En séance du 4 octobre 2017, le Collège a émis un avis favorable sur cette requête.

8.

|   |                        |             |
|---|------------------------|-------------|
| Recettes : 37.369,01 €  | Dépenses : 37.369,01 € | Solde : 0 € |
| Participation communale : 17.923,79 € ( 40.251,37 € en 2017 et 31.695,44 € en 2016) |                        |             |

Pour rappel, la diminution conséquente de la dotation communale trouve son origine dans l'accord intervenu entre les Autorités communales et les Fabriques d'Eglise quant à la suspension de toute inscription dans les budgets extraordinaires des Fabriques jusqu'à la réception de l'étude en cours sur l'état des bâtiments du culte.

9. La Fabrique d'Eglise d'Emines a vu un montant de dépenses de 18.675,95 € rejeté de son compte 2016 pour cause de non respect des procédures en vigueur. La manière dont elle escompte suppléer à cette somme, ne semble pas davantage conforme aux techniques comptables qui lui sont applicables. Dès lors, il est proposé de rejeter cette demande de modification budgétaire.

10-11. Les différentes implantations scolaires communales ont souhaité dans le cadre de leur projet de lutte contre le harcèlement et la violence à l'école, aménager leur cour de récréation respective, les unes au moyen de marquages au sol, d'autres par l'installation de bacs à fleurs, de manière à compartimenter les activités réalisées sur ces surfaces. Ce projet pédagogique bénéficie d'un encadrement professionnel subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le devis estimatif global avoisine 7.850 €TVAC

Mode de marché : procédure négociée.

12-13. Le 29 décembre 2016, le Conseil se positionnait favorablement quant au principe d'accorder un bail emphytéotique à la SCRL ORES Assets sur une superficie respective de 10 m<sup>2</sup> à Bovesse et de 36 m<sup>2</sup> à Emines, destinée à implanter une cabine électrique sur le domaine public (rues de Temploux et du Hazoir).

Les projets d'acte authentique ont été rédigés par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Namur qui sollicite l'approbation du contenu de ces documents par le Conseil.

14. Comme chaque année à pareille époque, il est proposé au Conseil de lancer une procédure de marché public afin d'acquérir les plans distribués gratuitement à la population lors de la journée de l'Arbre (± 1.300 plants).

Le devis estimatif global s'élève à 4.300 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

15. Depuis le 31 décembre 2010, le service postal en Belgique est libéralisé de sorte que plusieurs prestataires sont actifs dans ce secteur d'activité. Parmi ceux-ci, un opérateur postal, autre que



Bpost, est actuellement présent sur le marché pour les tâches de levée, de tri, de transport et de distribution d'envois de correspondances domestiques et transfrontalières entrantes.

Dans ce cadre, le BEP se propose de mettre en place une centrale d'achat de services postaux de manière à permettre aux Pouvoirs locaux d'opérer par leur adhésion, une mutualisation des demandes avec pour conséquence une stimulation de la concurrence et dès lors, de meilleures conditions en terme de prix.

Il est suggéré d'adhérer à ladite centrale par le biais de la signature de la convention établie à cette fin.

16. Le Gouvernement Wallon, en sa séance du 24 mai 2017, a approuvé l'avant-projet de modification du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH en abrégé) de la Meuse amont et de l'Oise.

Le 25 juillet 2017, la Société Publique de Gestion de l'Eau ( SPGE en abrégé) a adressé ce document à la Commune pour organisation d'une enquête publique entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 octobre 2017.

A la clôture de celle-ci, force a été de constater qu'aucune observation écrite ou orale n'a été formulée par la population bruyéroise.

Il appartient aujourd'hui au Conseil de remettre un avis sur cette proposition de modification du PASH.

17. La Commission Communale de l'Accueil (CCA en abrégé) a approuvé en séance du 5 octobre 2017 le rapport d'activité 2016-2017 du service « Accueil Temps Libre' (ATL en abrégé) ainsi que le plan d'action 2017-2018 de celui-ci, établis conformément aux directives de l'ONE.

Ces documents doivent être soumis pour information au Conseil.

18. L'autolaveuse utilisée pour l'entretien des locaux de l'école d'Emines, âgée de 10 ans, présente de plus en plus souvent des problèmes de fonctionnement et ne permet plus un nettoyage performant et de qualité. Il est donc proposé de lui substituer un nouveau matériel.

Le devis estimatif s'élève à 6.260 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

19. L'un des serveurs de l'Administration communale ainsi que celui de la bibliothèque sont atteints par la limite d'âge informatique de sorte que leur remplacement doit prochainement intervenir afin

d'éviter, à titre préventif, d'inévitables futures pannes et d'améliorer de toute façon leur performance.

Le devis estimatif global atteint 12.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

20. Lors d'une inspection de voirie, il est apparu que des caniveaux en béton étaient fissurés sur une longueur de 5 mètres à la rue de Liernu à Meux. Il s'avère dès lors nécessaire d'acquérir ces éléments pour pouvoir procéder à la réparation qui s'impose.

Le devis estimatif avoisine 2.300 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

21. Dans le cadre du plan d'ancrage communal 2014-2016, est programmée la rénovation d'un des 2 immeubles en pierre sis dans l'enceinte du parc des Dames Blanches. L'objectif consiste à y aménager 4 logements sociaux et 1 logement de transit.

Le CPAS, seul acteur en matière de logement public sur le territoire communal au terme d'un accord intervenu avec les Autorités communales, prendra donc la relève de l'Administration communale qui avait entamé les premières études avec l'aide de BEP dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage signée entre les 2 parties. Afin de permettre au CPAS de bénéficier tant du travail déjà accompli dans ce dossier que des effets du mécanisme « in house » de la collaboration entre la Commune et le BEP en sa qualité d'intercommunale, il est proposé de transformer la convention ci-dessus mentionnée de bipartite en tripartite en y intégrant le CPAS.

22. Les parts communales, propriété communale de ± 84 hectares située à Meux, font l'objet tous les 9 ans d'une mise en adjudication publique pour la location d'un droit de chasse sur ledit territoire.

Le droit actuel vient à échéance le 25 novembre 2017 de sorte qu'il s'avère nécessaire de lancer par voie de presse une nouvelle procédure d'adjudication publique pour désigner le futur nouvel occupant des lieux.